

## Questions Réponses du 23 juillet de MR BERNARD

*Après discussions internes, voici les points pour lesquels nous souhaitons encore des clarifications.*

*- concernant la VMC, merci de nous faire un retour demain donc après la réunion*

**Toutes les informations relatives à ce sujet vous seront communiquées.**

*- concernant les vigiles, si ce n'est plus pris en charge par l'assurance on prend note de son arrêt.*

*- par contre l'accès à la zone sinistrée pour que les propriétaires puissent aller chercher leurs affaires devient un problème encore plus urgent si il n'y a plus de vigile pour surveiller leurs affaires.*

*Il faut donc faire lever l'arrêté au plus vite.*

*Vous avez listé comme prérequis à ceci :*

*A) la fin de la pose de la toiture. Elle devait être finie la semaine dernière. Sera-t-elle finie cette semaine ?*

*B) le déblayage : quand commence t il ? Quand est-il prévu de finir ? Quelle société en charge ?*

*C) vous écrivez ensuite " etc. " On ne sait ce que cela veut dire. S'il y a d autres tâches, merci de les lister. Sinon nous considérons que les 2 seules tâches restantes sont la fin de la toiture et le déblayage.*

**1/ de ce que j'ai vu hier, la toiture devrait être finie cette semaine mais nous en saurons plus demain après la réunion de chantier hebdomadaire.**

**2/ c'est Alpha solution qui est chargée du déblayage des communs, nous n'avons pas de date de fin pour le moment, demain un point sera également fait sur ce sujet.**

**3/ pourquoi j'ai laissé entendre qu'il pourrait y avoir d'autres tâches ; tout simplement parce que je ne maîtrise pas la Commune et que je ne sais pas à ce jour si la décision du Maire sera prise sur les seuls éléments que l'on communiquera ou s'il nous sera demandé d'autres choses.**

**Par ailleurs, l'arrêté actuel de "sécurisation d'urgence" sera transformé en arrêté de péril ordinaire ce qui ne signifie pas que la zone sera ouverte et accessible librement. Il sera nécessaire d'organiser ces opérations dans un cadre précis qui reste à définir.**

*- concernant la piscine, avez-vous demandé l'avis à IDEX concernant la piscine ? Ou cela sera fait demain ?*

*Par ailleurs IDEX nous a indiqué que vous aviez arrêté leur contrat d'entretien. Mais nous avons gardé une ligne budgétaire pour un entretien minimal. Vous allez faire signer un nouveau contrat ?*

**Tout a été dit en AG à ce sujet, oui il reste une ligne budgétaire parce qu'il va y avoir des coûts de maintenance pour conserver l'équipement en état de fonctionnement, je ne sais pas si cela sera un nouveau contrat ou un avenant. Le problème étant qu'il faut déjà savoir précisément ce que IDEX va nous proposer concrètement pour l'entretien de la piscine jusqu'à sa réouverture dans 2 ou 3 ans à la fin du chantier de reconstruction.**

*- concernant le document Variance, nous allons nous pencher dessus mais une première réaction est qu'il s'agit d'un simple devis, pas d'un contrat. C'est censé être le seul document régissant notre relation avec cette société ?*

**Oui, il s'agit d'un devis, la convention de maîtrise d'œuvre qui sera régularisée ultérieurement reprendra les conditions du devis, ces conventions sont très standardisées, l'activité de Maîtrise d'Œuvre étant très réglementée. Nous demanderons à Variance de nous la communiquer dans les meilleurs délais.**